

Association pour
l'Aménagement et l'Animation
du XVI^e Arrondissement

(loi 1901 - agréée le 15 mars 1975)

56, rue de Passy 75016-PARIS

XVI^e

DEMAIN

===== L A L E T T R E D E X V I e D E M A I N =====

No 20

Décembre 1980

=====
: COMMENT TRAVAILLE NOTRE COMMISSION D'ARRONDISSEMENT ? :
=====

Depuis plus de 3 ans la "Commission du 16^e Arrondissement" se réunit une fois par mois. Il est donc possible de dresser un premier bilan de ses activités.

Cette commission, composée

- . des 9 Conseillers de Paris élus dans le 16^e,
- . des 9 Officiers Municipaux désignés par le Maire de Paris
- . de 9 personnalités représentant les habitants
(XVI^e Demain y figure en la personne de B. Tassin),
- . donne des avis au Maire de Paris sur des projets que celui-ci lui soumet,

et surtout

- . fait au Maire de Paris des suggestions quant à la vie quotidienne de l'arrondissement.

La Commission d'Arrondissement du 16^e a été saisie 10 fois de projets de la Mairie de Paris, essentiellement sur les programmes d'extension du stationnement payant et l'éventualité de la construction de différents parcs de stationnement. Quelques affaires chaudes : la rue de Passy piétonne, les "codes" en ville, la ligne "Erment-Invalides", la rénovation de l'îlot "Gros-Boulaivilliers". Sur tous ces points, la Commission a contribué à améliorer le projet ou en a souligné certains inconvénients.

Mais elle a fait elle-même 82 propositions, ce qui la place au premier rang des commissions fertiles en idées !

- . 16 ont reçu une réponse négative, souvent motivée,
- . 13 n'ont pas eu de suite,
- . 24 en sont à des stades divers d'élaboration,
- . 29 sont arrivées au stade de la réalisation.

Citons, par exemple, l'accélération de l'ouverture de 2 crèches programmées depuis des années ainsi que celle du gymnase de la rue des Bauches, l'aménagement de la rue du Dôme, la réfection de la grande pelouse du Bois, le maintien à l'intégrité du Musée des Monuments Français, la réouverture de la rue Raynouard, la mise en double sens de la rue Chernoviz et, bientôt, celle de la rue Molitor... Ceci donne une idée de la variété des domaines d'intervention de cette commission.

Deux projets doivent enfin beaucoup à l'initiative de la commission : la construction d'un parc de stationnement sous le nouveau Ste-Périne et la construction d'un groupe de logements aidés, mais de bonne qualité, rue de Boulainvilliers.

Sous l'impulsion de son Président, M. R. STASSE, une nouvelle dynamique a été créée par l'invitation à ses travaux des directeurs des grands services de la Ville : Architecture, Voirie, Bureau d'Aide Sociale, Relations Extérieures, Parcs & Jardins, PTT, etc., ce qui a permis des échanges fructueux et le règlement de problèmes en suspens.

Plusieurs associations ont été invitées également à faire connaître leurs suggestions. C'est ainsi que XVIIe DEMAÏN est venue exposer son projet de rénovation du marché St-Didier et suit régulièrement sa progression avec le rapporteur nommé par la Commission.

Certaines suggestions ont été présentées par des lettres d'habitants : l'un a signalé l'état de vétusté de l'aquarium du Trocadéro et un groupe d'enfants a demandé une vraie piste de patin au Ranelagh, démarche qui n'a malheureusement pas abouti.

Grâce à la régularité de ses réunions, la Commission du 16e a eu un bon effet de coordination et, surtout, de relance de projets et elle est un creuset d'idées nouvelles. Son sérieux est apprécié à la Mairie centrale. Pourtant, faute d'un organe de presse, ses travaux restent inconnus du grand public et c'est dommage !

ENQUETES D'UTILITE PUBLIQUE

à propos de l'Enquête d'Utilité Publique (*) concernant

la future Z.A.C. (**) GROS-BOULAINVILLIERS qui vient de se terminer. Nos adhérents savent que l'aménagement de cet îlot a été depuis plus de 10 ans l'une de nos préoccupations constantes. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de l'avant-dernier terrain appartenant à la Ville. Nous vous rappelons que le projet d'aménagement présenté par la Mairie prévoit, entre autre, 250 logements sociaux, une maternelle, une halte-garderie, le conservatoire de musique, un marché, un espace vert de près d'un hectare, un parc de stationnement souterrain de 5 à 600 places.

Les habitants du 16e ont été nombreux à répondre à cette enquête. La lecture des registres a été éloquent : le choix des équipements est approuvé et si la construction de logements sociaux est contestée par certains, beaucoup y voient la possibilité d'accueillir, entre autre, une population plus jeune dans notre quartier "vieillissant". On semble parfois appréhender l'architecture de ces logements; il faut savoir que le logement social est un des domaines de l'architecture où l'on trouve actuellement le plus d'innovation et de recherche.

Notre souci à venir sera de veiller très fort à ce que ces logements ne soient pas attribués au gré des protections, mais réservés, entre autre, aux travailleurs en service constant dans le quartier, par exemple les agents des PTT, de

la Police, aux enseignants.

à propos de "l'Enquête d'Utilité Publique" en général,

XVIIe DEMAÏN a relevé dans la presse les propos que le Maire de Paris a tenu au sujet de cette procédure :

"...je ne peux manquer de noter, en le regrettant vivement, que la complexité de la mise en place des enquêtes publiques, les exigences désormais apportées en matière de composition du dossier et de présentation des documents soumis au public, la difficulté, parfois, de la désignation d'un commissaire enquêteur, l'étroitesse des périodes concevables pour le déroulement de ces enquêtes (il faut en exclure les vacances d'été, d'hiver, de printemps, chaque fois calculées avec une bonne amplitude), les délais d'établissement des conclusions... Je souhaite qu'une amélioration soit apportée sur le plan réglementaire..."

XVIIe DEMAÏN a proposé au cours du Colloque "Architecture en Ile de France" (octobre 1980) différents aménagements de cette procédure :

- qu'à côté du commissaire enquêteur, parachuté dans un quartier dont il ignore tout, et ayant pour mission essentielle la défense du dossier technique, soit prévue la présence d'un représentant d'associations locales, parfaitement au courant de la vie du quartier, capable d'indiquer les incidences qu'aurait le projet sur celle-ci.
- que le dossier soit obligatoirement accompagné de photomontage et de maquette.
- que la publicité soit intensifiée sur le lieu de l'opération envisagée.

XVIIe DEMAÏN continuera, lors de prochaines "enquêtes publiques" d'alerter directement ses adhérents habitant le quartier concerné par le projet, en leur fournissant une bonne information, à charge de ceux-ci de la répandre autour d'eux.

(*) L'enquête publique est le moyen d'information et de consultation du public sur toute opération d'aménagement ayant une incidence sur les propriétés, sur le cadre de vie. Elle revêt deux aspects :

- avertissement du public de l'ouverture d'une enquête (publicité par affichage et voie de presse),
- mise à la disposition du public des dossiers contenant les éléments nécessaires à l'appréciation de l'utilité de l'opération (son objet, son insertion dans l'"environnement", les raisons pour lesquelles d'autres partis envisagés n'ont pas été retenus, etc.) et de cahiers pour recevoir ses réactions.

Le recours à une enquête publique est nécessaire dans toute procédure de déclaration d'utilité publique laquelle intervient en particulier lorsque la réalisation d'une opération suppose l'utilisation de l'expropriation.

(**) une "zone d'aménagement concerté" est un territoire où une collectivité publique réalise ou fait réaliser l'ensemble des opérations d'aménagement et d'équipements des terrains. La collectivité ne se contente pas d'y autoriser ou d'y interdire tel type d'utilisation des sols par leurs propriétaires, mais elle les acquiert pour les équiper et les céder à de nouveaux utilisateurs. La ZAC est donc le lieu où les méthodes de l'urbanisme réglementaire font place à celles de l'urbanisme opérationnel.

RUE MALLET-STEVENSON

Une lettre de Claude PIEPLU, président de l'association de défense de cette rue, nous apprend que : "le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie a décidé le 7 août dernier de prendre une instance de classement au titre des sites pour l'ensemble de la voie privée". La Commission des Sites, qui devrait pourtant avoir le souci de protéger Paris, avait donné un avis favorable à un permis de construire dans cette voie.

C'est un résultat important, même si l'instance n'est pas classée. Et cela prouve bien que l'action d'habitants résolus et convaincus n'est jamais inutile. Ajoutons que la rue Mallet-Stevens a la chance d'avoir un riverain célèbre et que les médias ont appuyé sa sympathique action à laquelle XVIIe DEMAIN s'était joint.

Un nouveau CENTRE DE GUIDANCE INFANTILE

Le Docteur BRAESCO, médecin-chef de ce centre situé 11, rue du Général-Niox (métro Pte de St-Cloud, tél. 525 85-45), nous signale une consultation ouverte aux enfants de tous âges et aux adolescents. Il prend en charge les troubles psychologiques de l'enfance quelle qu'en soit la nature et fait des examens et des bilans psychologiques. Des psychothérapies peuvent être entreprises ainsi que des rééducations du langage, du calcul et de la psychomotricité.

S.O.S. AMITIE A BESOIN DE VOUS

S.O.S.-AMITIE est un service de secours d'urgence, d'aide psychologique et morale par téléphone, dont le but fondamental mais non exclusif est la prévention du suicide. Il est à ce titre reconnu d'utilité publique.

Les appels reçus à S.O.S.-AMITIE sont nombreux : 90 000 environ par an, pour les seuls postes parisiens - soit environ 250 par jour. Or, le nombre de ces appels croît sans cesse et pour répondre à cette demande nous avons le plus urgent besoin d'écoutes.

Etre écoutant c'est être bénévole, avoir une large ouverture aux autres, une aptitude à cette forme particulière d'aide et pouvoir disposer d'une vingtaine d'heures par mois.

Si vous vous sentez capable de devenir écoutant (e) des problèmes des autres, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :

S.O.S.-AMITIE ILE-de-FRANCE B.P. 100
92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES du XVI^e propose aux jeunes de 4 à 14 ans, les activités habituelles de la "Semaine des 4 Heudis" les après-midi des 24, 29, 30 et 31 décembre.

Inscriptions à l'avance pour :

- . les départs de Passy, jeudi 4 déc. de 14 h.30 à 18 h.30, vendredi 5 déc. de 9 h.30 à 12 h. 56, rue de Passy
- . les départs d'Auteuil, vendredi 5. déc. de 12 h. à 19 h. 64, avenue Théophile-Gautier, salle No 13
- . les départs de la Ponte de St-Cloud, mercredi 3 déc. de 11 h. à 19 h.

L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES du 16^e assure une permanence tous les lundis de 16 h.30 à 18 h.30, dans les locaux du CLIS, à la Mairie-Annexe, 71, av. H.-Martin.

- . des Déléguées Familiales et un service S.O.S. Mamans aident les familles.
- . un club-Loisirs accueille des adultes handicapés.
- . un club de Cyclo-Tourisme vient de s'ouvrir au Bois de Boulogne, pour les moins de 20 ans.
- . des réunions d'Amitié ont lieu régulièrement.

L'ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE de St-Honoré d'Eylau vous annonce 2 Journées de Vente à prix exceptionnels les 14 et 15 janvier 1981 de 10 h. à 19 h. 63, rue Boissière.

La BIBLIOTHEQUE "ACCUEIL MICHEL-ANGE" 27, rue Michel-Ange 10 000 livres - Très large documentation pour adultes, adolescents, enfants - Très belles collections d'ordre culturel. La bibliothèque est ouverte

- . le mardi de 14 h.30 à 17 h.
- . le mercredi de 14 h.30 à 17 h.
- . le samedi de 10 h. à 11 h.30 et 14 h.30 à 19 h.

Les abonnés versent un abonnement de 20Fr. par an

1Fr- par livre pour 15 jours - les nouveautés 0,30Fr par jour

"ETUDES ET RECHERCHE D'AUTEUIL", 53, rue Erlanger, annonce un concert :

Groupe choral d'Auteuil le dimanche 14 décembre à 17 h.45 sous la direction de Jean-Luc WOLFENDER et de l'Ensemble Instrumental "Ile de France", direction Nicole CLEMENT.

Au programme : Polyphonies anciennes, instrumentales et chorales, accompagnées ou a capela (Renaissance, Monteverdi, Vivaldi).

Le SYNDICAT DES EMPLOYEURS DE PERSONNEL DE MAISON - SEPEN - rappelle le changement d'horaire de sa permanence 56, rue de Passy

lundi de 14 h. à 16 h.30 (au lieu de 14 h.30 à 17 h.)
sauf pendant les vacances scolaires